

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17/12/2021

**L'an deux mille vingt et un et le 17 décembre** à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de GABEL Jean-Pierre-Le Maire.

**Étaient présents** : GABEL Jean-Pierre, GOMARIN Philippe, BRETON Marc, BROKKE Jorinde, BOULANGER Pierre, GAUTHIER Christian, GARNIER Martine, SOUBIRON Nicole. BRETON Simon.

### SMEG AUDIT ENERGETIQUE

Le S.M.E.G. (Syndicat Mixte d'Electricité du Gard) ayant entrepris une démarche d'accompagnement des communes pour la transition écologique, pourrait nous aider financièrement à hauteur de 50 % sur le montant d'un audit énergétique des bâtiments communaux.

Suite à la consultation menée par la commune pour l'élaboration d'un audit énergétique des bâtiments communaux auprès de trois bureaux d'études.

Un seul ayant fait une proposition, le bureau ACCEO est retenu pour un montant de 3750 € HT soit 4 500 € TTC.

Le Conseil ayant délibéré, autorise Monsieur le Maire à engager cette démarche et à signer le contrat de mission avec ACCEO et à faire les demandes de financement auprès du SMEG.

### AUTORISATION POUR ENGAGER LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENTS BUDGET AEP

Mr le Maire demande au Conseil municipal de lui permettre d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption du budget primitif 2022 de l'AEP.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal à l'unanimité :

- Autorisent jusqu'à l'adoption du budget primitif 2022 de l'AEP, le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, répartis comme suit :

Chapitre	BP 2021	25%
21 : immobilisations corporelles	27 459 €	6 864 €
<b>TOTAL</b>		

### AUTORISATION POUR ENGAGER LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENTS BUDGET AEP

Mr le Maire demande au Conseil municipal de lui permettre d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption du budget primitif 2022 de l'AEP.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal à l'unanimité :

- Autorisent jusqu'à l'adoption du budget primitif 2022 de l'AEP, le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, répartis comme suit :

Chapitre	BP 2021	25%
immobilisations corporelles	27 459 €	6 864 €
<b>TOTAL</b>		

## **TRAVAUX PISTES GROUPEMENT FORESTIER MANDAGOUT ARPHY**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que suite aux dégâts causés lors du dernier épisode cévenol, le Groupement Forestier de Mandagout/Arphy avait demandé une aide financière aux communes d'Arphy, Mandagout et à la Communauté de Communes.

Après débat lors du conseil du 22 janvier 2021, la somme de 10 000 € avait été inscrite au budget. La Communauté de Communes ayant affiné ce dossier informe la commune par courrier en date du 10 décembre 2021 que la participation de la commune d'Arphy sera finalement de 8 071 € TTC.

Cette somme sera inscrite au prochain budget.

## **AVENANT N°1 DEMATERIALISATION A LA CONVENTION D'APPLICATION DU DROIT DES SOLS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que toutes les communes doivent être en capacité de recevoir à compter du 01/01/2022 :

- des saisines par voie électronique (SEV) article L.112-8 du code des relations entre le public et l'administration.

Il y a lieu de signer un avenant à la convention d'organisation avec le service commun « application du Droit des Sols » de la Communauté de Communes en date du 22/01/2021.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer cet avenant.

## **DENOMINATION DES RUES**

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal de la dénomination des rues du village et des hameaux (annexe en PJ). Vote du conseil municipal à l'unanimité

### **DENOMINATION DES VOIES**

#### **RD 190**

Au départ de la Mairie, voies descendante : Route d'AULAS - Voie montante : Route de BIONS

#### **RD 48**

Route du Col du Minier

#### **RD Galary**

Route de GALARY

#### **Le Village**

Rue du Temple - Place du Temple - Rue du ruisseau- Rue de la Traverse- Rue des Jardins-Rue Haute

#### **Galary**

Rue du Cap del Mas - Rue de la Calade - Chemin de la Rivière

#### **Bions**

Rue Principale - Sentier de la bergerie- Chemin du Pré- Ruelle de l'impasse- Chemin de Grimal

#### **Le Fesq**

Rue du Lavoir - Chemin du Château

#### **Le Gravas**

Route du Gravas

#### **La Coste**

Route de La Coste - Chemin des Châtaigniers

#### **Le Monna**

Rue de la Filature

## **La Carrière**

### **Rue des Traversiers**

#### **Les Molières :**

Route de Pratcoustal- Chemin des Bories- Chemin du Poujol - Chemin du Serret - Chemin de Trepadous

### **Pratcoustal**

Chemin des Bouscots- Chemin des Compagnons- Sentier de Trepadous- Sentier du Trescol- Sentier du Lavoir- Sentier du Vallat

## **OBJET : PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE-DEBAT-**

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal de l'article 4-III de l'ordonnance N°2021-175 de 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique qui prévoit que les assemblées délibérantes des collectivités territoriales et des établissements publics organisent un débat portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaires.

## **BATIMENTS MARIUS ET BOULET SUR PRATCOUSTAL**

Monsieur le Marie rappelle que l'Association Graines de Fourmi en son conseil d'administration du 4 mai 2021 a confirmé la nécessité déjà voté précédemment de retirer du bail emphytéotique l'immeuble « Marius et Boulet » parcelles B583 et 584, n'ayant aucun projet pour ce bâti.

L'Association considérant les charges induites, préfère rendre à la mairie ce bâtiment en vue d'une vente à un porteur du projet.

Le Maire propose donc la reprise de ces parcelles bâties par la commune et de les mettre en vente rapidement.

Après débat la proposition est adoptée par 7 voix pour et 2 voix contre.

## **OMBRIERES**

La mairie d'Arphy ayant été sollicitée par un opérateur économique pour l'occupation du domaine public, en vue de l'installation et de l'exploitation d'une centrale photovoltaïque en ombrière de parking sur la plateforme de Pratcoustal, ainsi que le pré équipement global pour accueillir des bornes pour véhicules électriques, une discussion a été menée en séance du conseil municipal du 19 novembre 2021.

Suite à cela, il a été décidé de procéder à une consultation du 2 au 16 décembre 2021 via une publication dans le Réveil du Midi n° 2702.

Seule l'offre de la Société AREC Occitanie ayant été reçue, elle est donc retenue par le conseil municipal qui charge Monsieur le Maire d'affiner l'offre avec la société AREC Occitanie. Celle-ci va se rendre sur place pour évaluer précisément la faisabilité du projet, et commencer les demandes d'autorisation d'urbanismes.

Suite à cela, le conseil municipal sera interrogé sur la suite à donner à ce projet

## **Questions diverses**

Une personne de Mandagout à racheté les parts du Groupement Forestier Mandagout/Arphy

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que le rapport final de l'ABC est terminé, il pourra être communiqué aux administrés qui nous communiquerons une adresse mail.

Mme GARNIER demande quand seront commencés les travaux sur la route d'Arphy, ces derniers devraient être réalisés sous peu.

Mme BROKKE informe les membres du conseil que suite au décès de Mr PARANT les Compagnons du Cap demandent que la place devant la Hélène porte son nom. Accord du conseil pour qu'ils placent une plaque.

**Le Marie GABEL Jean-Pierre**

